

Date de dépôt : 31 octobre 2012

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Mme Prunella Carrard : usine Sicli : quelles sont les conditions de location du lieu ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 12 octobre 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

En juin 2012, l'Etat de Genève acquérait le bâtiment de l'Usine Sicli. Interviewés dans la Tribune de Genève du 22 janvier 2012¹, les représentants des deux départements concernés, le DCTI, aujourd'hui DU, et le DIP exposaient la volonté du Conseil d'Etat d'en faire un lieu dévolu à la culture.

Ainsi, Joëlle Comé, directrice du Service cantonal de la culture, en charge du dossier, expliquait : « La halle du Sicli devrait être dévolue à l'architecture et au design. Ce ne sera pas un lieu de spectacle. Une commission d'experts a déjà livré son rapport aux magistrats. Dans quelques mois, nous pourrions lancer un appel à projets. Il devrait aussi y avoir un lieu nocturne dans le sous-sol, à vocation culturelle, avec des prix abordables. »

Pierre-Alain Girard, secrétaire général adjoint au DCTI, aujourd'hui DU, qui collabore avec Joëlle Comé : « Au cœur du PAV, le Sicli doit devenir un pôle culturel convivial, attractif, pluridisciplinaire et accessible à tous, dans l'esprit des Etats généraux de la nuit. Le Sicli, de par son architecture, a une très forte valeur patrimoniale que nous voulons mettre en valeur. »

¹ TdG, 22 janvier 2012 : <http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/culturel-festif-sicli-promet-nuits-enflammees/story/10673590>

Suite à ces déclarations, il fut surprenant d'apprendre, par la Tribune de Genève du 18 septembre 2012², que l'Etat avait décidé de confier la gestion de l'Usine Sicli à la société Arfluvial SA, qui gère également le Bâtiment des Forces Motrices dont l'Etat est propriétaire.

Dès lors de nombreuses questions se posent, notamment concernant les conditions de location de ce lieu. En effet, le BFM que gère actuellement Arfluvial SA est totalement hors de portée d'une organisation qui n'aurait pas de moyens substantiels, ainsi on se demande si l'Usine Sicli est vouée à devenir un deuxième BFM. Cependant, dans la TdG du 18 septembre, on pouvait lire que « La situation ne sera pas la même qu'au BFM, assure Joëlle Comé, directrice du service culturel au DIP. Il s'agit d'une part de louer les lieux à des privés, au prix du marché. Et d'autre part, de permettre à des acteurs culturels d'en bénéficier à moindres frais. Rentabiliser l'espace du rez-de-chaussée nous permet de leur offrir des tarifs préférentiels. » :

- 1. Quelles sont les conditions de location du lieu, le tarif et d'éventuelles autres charges afférentes, pour un privé ?*
- 2. Quelles sont les conditions de location du lieu, le tarif et d'éventuelles autres charges afférentes, pour une association ?*
- 3. Quels sont les divers espaces disponibles pour une location et quels sont les tarifs ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

² TdG, 18 septembre 2012 : <http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/animation-lusine-sicli-confiee-societe-privee/story/30549384>

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les conditions de location du pavillon Sicli sont divisées par espaces et par types d'événements : les événements privés sont facturés au prix du marché, les artistes et acteurs culturels peuvent bénéficier de tarifs préférentiels sous réserve de certaines conditions, notamment un préavis favorable du groupe de référence de l'Etat. Les revenus de ces locations devraient à terme permettre de couvrir les charges d'exploitation.

Les tarifs de location du pavillon Sicli, en francs et hors TVA, sont les suivants :

Espaces	Tarif privé	Tarif culturel
Dôme (760 m²)	5 000 F/jour	200 F/jour
Jour de montage/démontage	2 500 F	200 F
Frais administratifs	150 F (forfait)	250 F (forfait)
Frais de nettoyage	inclus	50 F
Technicien	60 F/h	50 F/h
Personnel d'accueil	36 F/h	30 F/h
1^{er} étage (300 m²)	1 500 F/jour	100 F/jour
Salle de conférence rez (80 m²)	500 F/jour	100 F/jour
Salle de workshop (100 m²)	500 F/jour	100 F/jour
Hall de réception (150 m²)	500 F/jour	100 F/jour
Salon Sicli (20 m²)	300 F/jour	80 F/jour
Jour de montage/démontage	50% du prix	Idem location
Frais administratifs (par espace)	50 F (forfait)	50 F (forfait)
Frais de nettoyage (par espace)	inclus	50 F/jour
Technicien (par espace)	60 F/h	50 F/h
Personnel d'accueil (par espace)	36 F/	30 F/h

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER